



SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'OUDON COMMISSION LOCALE DE L'EAU

PROCES-VERBAL Réunion plénière du 14 janvier 2022

A l'ordre du jour :

- 1- Modification de l'arrêté de composition de la Commission Locale de l'Eau
- 2- Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau sur le bassin versant de l'Oudon – validation des modalités de mise en œuvre proposées par le groupe de travail
- 3- Etat d'avancement de la démarche LIFE pour le retour au bon état des eaux sur le Chéran – constitution d'une « petite C.L.E. »
- 4- Proposition des modalités de la concertation préalable dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- 5- Questions diverses



Monsieur Louis MICHEL introduit la réunion.

1. MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DE COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Monsieur Louis MICHEL donne lecture de l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2021 modifiant la composition de la C.L.E.

Ces modifications font suite aux élections départementales et régionales. Il y a également quelques modifications au collège des élus municipaux et au collège des usagers.

2. PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE L'OUDON – VALIDATION DES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE PROPOSEES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

EXPOSE :

La Commission Locale de l'Eau a validé la feuille de route pour élaborer le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau au mois de juin 2021.

Le groupe de travail P.T.G.E. s'est réuni 2 fois pour établir les modalités de mise en œuvre du P.T.G.E.

Monsieur Louis MICHEL souhaite une validation de la C.L.E. sur ces modalités.

La démarche est conduite de la manière suivante :

- Amélioration de la connaissance sur les plans d'eau par leur caractérisation,
- Amélioration de la connaissance sur les prélèvements agricoles
- Élaboration du P.T.G.E.

Cf. diaporama ci-annexé.

DISCUSSIONS :

Comment obtenir le volume des plans d'eau ?

Monsieur Michel de SIMIANE – l'approche est possible pour un volume potentiel. Tout dépend de la période considérée, c'est variable. Il faut se mettre d'accord sur le volume à considérer. La surface fait l'évapotranspiration, ce sera difficile de connaître la profondeur du plan d'eau.

Monsieur Claude ANNONIER – il suffit de connaître le niveau haut et bas et d'avoir la dynamique du plan d'eau.

Évaporation des plans d'eau

Monsieur Michel de SIMIANE – Il n'y a pas consensus scientifique sur la sur-évaporation des plans d'eau. Il faut comparer l'évaporation entre un plan d'eau, une culture, une forêt ou une prairie.

Monsieur Louis MICHEL – On est capable d'identifier l'inondation et la sur-inondation, il faudra trouver un consensus sur cette question.

Monsieur Robert BURET – Il faut également prendre en compte l'infiltration des eaux, les variations sont considérables. Évaporation et infiltration sont des données à travailler ensemble.

Monsieur Christian PERROIS – l'infiltration est aussi importante à considérer que l'évaporation. Il faudra agir sur le bocage et garder un paysage vert le plus longtemps possible.

Caractérisation des plans d'eau

Monsieur Jean DEGAND constate une caractérisation des plans d'eau par rapport au leur impact sur l'hydrologie, les questions de biodiversité ou de continuité écologique ne sont plus prioritaires.

Monsieur Alexandre ROUX – les attendus du P.T.G.E. sont doubles :

- Élaborer une étude HMUC¹, qui prend bien en compte les milieux et la biodiversité,
- Établir un programme d'actions.

Monsieur Bertrand de la RIVIERE estime que sur les 6500 plans d'eau, 80 à 90 % sont des mares déconnectées des cours d'eau.

Questionnaire agricole

Monsieur Vincent GUILLET demande si le questionnaire agricole peut être mis à disposition ? Il est en cours de finalisation, il sera communiqué lors de sa mise en ligne.

Madame Hélène VIDEAU – Des compléments ont été demandés par l'État, il convient de savoir si cela a bien été pris en compte ?

Monsieur Bernard LAYER – oui, la campagne de diffusion du questionnaire doit démarrer au mois de février.

Protection des données personnelles

Monsieur Michel de SIMIANE – Il faut vérifier la validité juridique de la mise à disposition des données personnelles sur les plans d'eau. Il y a protection des données individuelles.

Monsieur Bernard LAYER – Une convention est établie pour échanger les données de l'inventaire des prélèvements agricoles entre l'Etat, la C.L.E., et la Chambre agriculture, uniquement pour le P.T.G.E.

¹ Hydrologie, milieux, usages, climat

Monsieur Alexandre ROUX – le questionnaire agricole permet d'en savoir plus sur l'abreuvement, et sur l'irrigation. C'est un sujet sensible car beaucoup de situations ne sont pas en accord avec la réglementation. L'État aura les données par sous bassins. La situation réglementaire des exploitants sera remise aux exploitants par la Chambre d'agriculture, à eux de revenir vers l'État si besoin. Il confirme que les données sensibles ne seront pas mises à la disposition de tout le monde.

Cas des situations non réglementaires

Monsieur Vincent GUILLET – en cas de non-respect de la réglementation, que se passe-t-il ?

Monsieur Alexandre ROUX – La chambre d'agriculture fera une comparaison entre la réponse au questionnaire et la position réglementaire de l'agriculteur. L'État n'aura pas connaissance des données anonymes et de cette comparaison. Les possibilités de régularisation seront proposées dans le cadre de la Loi. Ces propositions seront transmises aux exploitants, et ce sera fait par catégorie. Exemple : si pas de compteur, tous les exploitants sans compteur recevront un courrier pour qu'ils installent un compteur, avec un accompagnement de la chambre d'agriculture si besoin.

Monsieur Laurent LELORE – le travail engagé permet d'avoir la connaissance la plus précise des prélèvements pour le P.T.G.E., ce n'est pas fait pour effectuer des régularisations.

Les membres de la C.L.E. valident les proposition du groupe de travail P.T.G.E.

Monsieur Louis MICHEL conclut. Les résultats du P.T.G.E. seront intégrés au S.A.G.E. sur le volet de la gestion quantitative. Il y a beaucoup de travail, il faut se donner du temps de la connaissance. C'est un projet de territoire, l'hydrographie ne doit pas être déconnectée du bassin de vie, de son développement et de l'accueil de la population. Il faut regarder les ambitions économiques et si on a les moyens de faire face.

3. ETAT D'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE LIFE POUR LE RETOUR AU BON ETAT DES EAUX SUR LE CHERAN – CONSTITUTION D'UNE « PETITE C.L.E. »

EXPOSE :

Monsieur Louis MICHEL introduit. Les masses d'eaux en bon état sont faibles en Pays de la Loire (11 %). La Région a mis en place un programme REVERS'EAU avec du financement européen LIFE pour accélérer le retour au bon état des masses d'eaux.



Le Syndicat du bassin de l'Oudon porte une démarche spécifique qui avait été validée par le C.L.E. pour le retour au bon état des eaux du Chéran.

Madame Marion LAUER, chargée de la mission LIFE Chéran se présente et présente le projet. Cf. diaporama ci-joint.

DISCUSSIONS :

Signification de l'état des eaux

Monsieur Vincent GUILLET – l'état mauvais ou moyen est jugé par rapport à quoi ?

Madame Marion LAUER - 33 critères sont observés.

Monsieur Louis MICHEL – Il faut regarder les critères les plus déclassants.

Madame Marion LAUER - c'est le fractionnement du cours d'eau.

Monsieur Michel de SIMIANE – Il y a aussi les conséquences du recalibrage ?

Monsieur Louis MICHEL – C'est un ensemble. Le travail de Marion LAUER, pendant 6 ans sur une rivière, devrait permettre d'améliorer la situation, on met les moyens, il faut entraîner tout le monde avec nous pour modifier les pratiques.

Mise en place de la « petite C.L.E. » du Chéran

Madame Marion LAUER - la petite C.L.E. est prévue le 2 mars à 14h30 à Saint Saturnin du Limet, les acteurs locaux seront invités. qui des membres de la C.L.E. veut y participer ?

Messieurs RONCIN, LEBRET, BURET, RAIMBAULT, PERROIS, de SIMIANE, ROUX, DEGAND, GILLES, de la RIVIERE, DELANOE.

Mesdames VIDEAU, DESOBEAU, SAUDRAIS.

Madame Hélène DESOBEAU – penser à interroger l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui participera probablement.

Monsieur Alexis ROBERT demande à ce que l'on informe l'ASTER² du département 53 de la démarche.

Journée du 17 juin

Il est également signalé la journée du 17 juin sur thème de la haie qui sera organisée sur le Chéran et qui se conclura par une représentation théâtrale de la compagnie Cosnet « l'arbre qui plantait des hommes ».

Indicateurs de résultats

Monsieur Michel de SIMIANE – Il manque la phase des résultats, il faut penser à suivre des indicateurs.

Madame Marion LAUER – L'objectif est le retour au bon état des eaux. Des indicateurs sont mis en place : nombre de riverains sensibilisés, nombres élus sensibilisés, 21 mares créées, 5 km de cours d'eau restaurés, 7 zones tampon créés...

Monsieur Michel de SIMIANE – Il faut du temps pour améliorer l'hydrologie et la qualité de l'eau. Est-ce que les indicateurs seront suivis au-delà de 2027 ?

Monsieur Louis MICHEL – Le regard se fera en 2027 puis en 2032 dans le cadre du S.D.A.G.E.³

Continuité écologique et baisse du niveau d'eau

Monsieur Robert BURET – Le Chéran est un petit cours d'eau qui n'a pas subi de modifications principales. En tant que pêcheur, c'est bien de supprimer les ouvrages mais on souhaite conserver une hauteur d'eau de 40 cm. Avec moins d'eau, la température va augmenter et il y aura moins de poissons. Si les barrages ont été montés, c'était bien pour avoir de l'eau.

Monsieur Dominique LEBRET confirme que des barrages ont été faits en ardoise à Renazé pour maintenir un niveau d'eau. Avec le réchauffement climatique, il n'y aura plus d'eau et que goujons et vairons. Il remercie Monsieur Joël RONCIN de demander l'avis des pêcheurs sur les travaux, il faut trouver un terrain d'entente.

Monsieur Louis MICHEL – Ces points pourront être abordés avec la petite C.L.E.

Monsieur Gérard JALLU – A quoi saurons-nous que nous avons réussi ?

Monsieur Joël RONCIN – Un des meilleurs indicateurs est les poissons et les espèces. L'enjeu est de maintenir le niveau d'eau et de rétablir la continuité écologique avec des seuils. Il y aura moins d'eau dans les cours d'eau, l'effet climatique accentué, on ne retrouvera pas les cours d'eau d'il y a 50 ans.

² Animation et suivi des travaux en rivières et milieux aquatiques

³ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

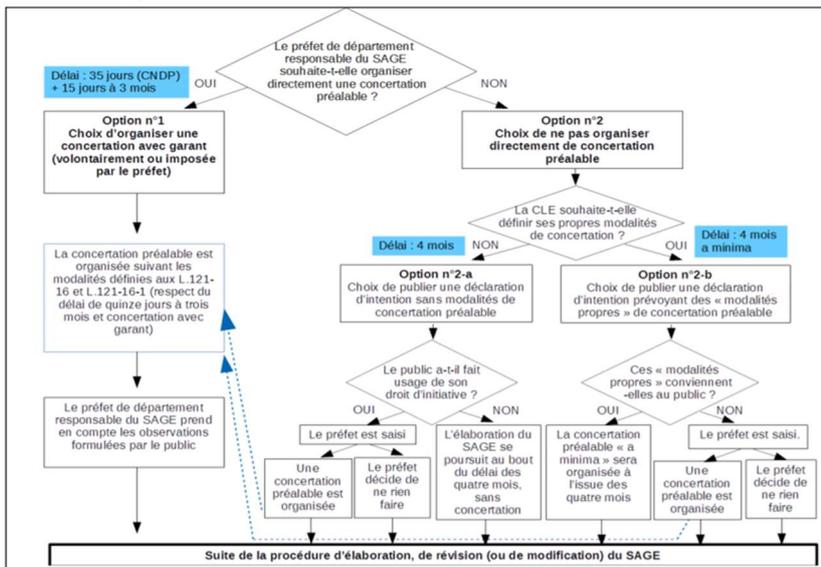
Monsieur Jean DEGAND – Pour avoir une eau saine et la biodiversité, un programme de 6 ans ne suffira pas. L'évolution climatique va amener des éléments nouveaux. Il faut un consensus de tous et expliquer aux citoyens que l'eau doit être protégée. L'objectif est de laisser une eau de meilleure qualité à nos enfants.

M Louis MICHEL propose de passer au sujet suivant.

4. PROPOSITION DES MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE DANS LE CADRE DE LA REVISION DU S.A.G.E

EXPOSE :

La C.L.E. a choisi d'organiser la concertation préalable suivant l'option 2b (schéma pour mémoire ci-dessous) dans le cadre de la révision du S.A.G.E.



Thomas ROINE, en apprentissage à la C.L.E., a travaillé sur les modalités de la concertation préalable afin de déposer un dossier auprès du Préfet. Cf. diaporama ci-joint.

DISCUSSIONS :

Monsieur Alexis ROBERT propose de mettre en regard les étapes du S.A.G.E. et les étapes du S.A.G.E.

Monsieur Daniel GENDRY – La Région participe au LIFE et au S.A.G.E

Madame Hélène DESOBEAU remarque que la C.L.E. de l'Oudon est la seule à avoir retenu l'option 2b. Il faut corriger le schéma présenté sur les étapes en fin S.A.G.E, la consultation du public n'entre pas dans la concertation préalable, c'est une étape du S.A.G.E.

La démarche proposée est intéressante, il faut faire attention à la forme. La concertation doit durer 3 mois et on doit tenir informé le public.

Monsieur Marc ANDRE – Il faut peaufiner le scénario de la concertation préalable et la rédaction de la déclaration d'intention. Concertation à faire avant l'avis autorité environnementale : ajouter au logigramme.

Madame Régine TIELEGUINE – La période de 3 mois est une contrainte sur un temps d'élaboration du S.A.G.E. qui est beaucoup plus long. Il faut donc déterminer si on l'organise à la phase état lieux ou au stade de orientations, dans tous les cas ouvrir fin juin la période des 3 mois n'est pas judicieux.

Madame Hélène DESOBEAU – Il faut se revoir pour bien clarifier la démarche.

5. QUESTIONS DIVERSES

Cf. powerpoint

5.1. S.D.A.G.E.

Monsieur Louis MICHEL – Sur calendrier de l’approbation du S.D.A.G.E., la commission planification se réunit le 25 février, donc un vote au mois de mars, tout n’est pas encore calé.

5.2. Journée mondiale de l’eau 2022

Les analyses des perturbateurs endocriniens ont été menées sur l’Oudon et la Mayenne. Une conférence est programmée à Segré-en-Anjou bleu, une autre conférence côté Mayenne avec l’intervention du même laboratoire qu’il y a 4 ans.

Monsieur Jean DEGAND signale que des sorties natures MNE⁴ sont prévues en mars.

5.3. Atlas de la biodiversité

Madame Hélène VIDEAU – les inventaires et atlas communaux de biodiversité sont finançables par l’OFB⁵. Erdre en Anjou est accompagné. Un nouvel atlas amphibien est sorti.

5.4. Entretien des cours d’eau

Monsieur Loïk de GUEBRIANT observe qu’il y a des arbres qui tombent dans les rivières.

Monsieur Louis MICHEL – Cela ne relève pas de la C.L.E. mais du Syndicat du bassin de l’Oudon. Les Aulnes sont malades et tombent.

Monsieur Joël RONCIN, Vice-président du Syndicat du bassin de l’Oudon en charge des milieux aquatiques, rappelle que l’entretien est de la responsabilité des riverains. Ils sont sensibilisés et accompagnés par le Syndicat du bassin de l’Oudon, mais il faut que les propriétaires adhèrent.

Monsieur Dominique LEBRET – Les associations de pêche interviennent aussi pour entretenir.

Monsieur Louis MICHEL clôt la réunion de la C.L.E. plénière à 12h10.

Pages suivantes ; présents, excusés, absents.

⁴ Mayenne Nature Environnement

⁵ Office français pour la biodiversité

L'an deux milles vingt-deux, le quatorze janvier à neuf heures trente minutes, les membres de la Commission Locale de l'Eau se sont réunis à la salle du centre administratif intercommunal à CRAON sur la convocation individuelle qui leur a été adressée le vingt-deux décembre deux milles vingt et un par Monsieur Louis MICHEL, Compte tenu de la situation sanitaire, les membres ont le choix de participer à la réunion en présentiel ou en visioconférence,

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
<u>Collège des collectivités :</u>				
ANNONIER Claude	Délégué au Syndicat d'Eau de l'Anjou	X en visio		
BOISARD Véronique	Conseillère municipale de Beaulieu sur Oudon		X	
CHAMARET Richard	Vice-président com com du Pays de Craon		X	
COLAS Aurélien	Adjoint au maire de Bouillé Ménard		X	
DELAUNAY Bernard	Conseiller départemental d'Ille et Vilaine	X en visio		
DUBOSCLARD Hervé	Conseiller communautaire com com Vallées du Haut Anjou			
GABORIAUD Bernard	Conseiller municipal du Lion d'Angers	X en visio		
GAUDIN Hervé	Conseiller communautaire Anjou Bleu Communauté			X
GENDRY Daniel	Vice-président com com du Pays de Craon	X en visio		
GILLES Pierrick	Délégué au Syndicat du Bassin de l'Oudon A pouvoir de M. CHAMARET	X X en visio		
GIRARDOT-MOITIE Chloé	Conseillère départementale de Loire Atlantique		X	
GRIMAUD Gilles	Conseiller départemental de Maine et Loire			X
GUILLEMIN Richard	Conseiller communautaire com com Vallées du Haut Anjou			X
GUILLET Vincent	Adjoint au maire de Craon	X		
HOUTIN Patrice	Adjoint au maire de Château Gontier sur Mayenne		X	
JALLU Gérard	Adjoint au maire de Loiron-Ruillé	X		
MAHIER Aurélie	Conseillère départementale de Mayenne		X	
MAHOT Marcel	Adjoint au maire d'Armaillé			X
MAROL Dominique	Conseiller municipal de Loiré			X
MAUSSION Patricia	Conseillère Régionale des Pays de la Loire			X
MICHEL Louis	Vice-président de Laval Agglomération	X		
PERRAULT Sylvain	Conseiller municipal du Lion d'Angers			X
PERRIN Stéphane	Conseiller régional de Bretagne		X	
POINTEAU Serge	Maire de Peuton			X
POIRIER Franck	Conseiller municipal de St Michel de la Roë			X
RAIMBAULT Michel	Maire de Livré la Touche	X		
RAIMBAULT Pascal	Conseiller municipal de Cossé le Vivien	X		
RIOU Yamina	Maire d'Erdre en Anjou	X en visio		
ROBERT Jacques	Vice-président Com com Anjou Bleu Communauté	X en visio		
RONCIN Joël	Conseiller municipal de Segré en Anjou Bleu	X		
ROUSSEZ Olivier	Maire délégué de Pouancé		X	
VALLEE Jacky	Maire de Chérancé			X
<u>Collège des usagers :</u>				
BRUNY Régine	Sauvegarde de l'Anjou		X	

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
BURET Robert	Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Maine et Loire	X		
CLAVREUL Bruno	FRCIVAM Pays de la Loire			X
DE GUEBRIANT Loïk	Syndicat départemental des propriétaires privés rurales de Mayenne			X
de LA RIVIERE Bertrand	Syndicat des exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne et de la Sarthe – A pouvoir de M RIBAUD Pascal (FAPL)	X X en visio		
de PENFENTENYO Louis-Amaury	Association de défense et de sauvegarde de la vallée de l'Oudon			X
de SIMIANE Michel	Syndicat de la propriété privée rurale de Maine et Loire	X		
DEGAND Jean	Association Mayenne Nature Environnement	X en visio		
FOURNIER Daniel	Association de sauvegarde des moulins d'Anjou	X		
LEBRET Dominique	Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Mayenne	X		
LELORE Laurent	Chambre d'agriculture des Pays de la Loire	X en visio		
LORTIE Elsa	Représentante de la Chambre de commerce et d'industrie 49		X	
MONTECOT Michel	UFC Que Choisir 53			X
PERROIS Christian	Association B.A.S.E.	X		
SARRAMAIGNA Daniel	Club Nautique Segréen			X
SAUDRAIS Odile	Chambre d'agriculture Mayenne	X en visio		
THIREAU Jean-Charles	Syndicat des irrigants de la Mayenne			X
Monsieur le Président ou son représentant	Chambre de commerce et d'industrie de Mayenne			X
Monsieur le Président ou son représentant	Filière Aquacole des Pays de la Loire		X	
Collège de l'Etat :				
	Le Préfet de la Région Centre-Val de Loire – Préfet du Loiret, Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant			X
	Le Préfet de Maine et Loire ou son représentant			X
	Le Préfet de Mayenne ou son représentant		X	
	Le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant		X	
DESOBEAU Hélène	Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire ou son représentant – A pouvoir de l'Agence de l'Eau	X X en visio		
VIDEAU Hélène	Directeur régional de l'Office Française de la Biodiversité des Pays de la Loire ou son représentant	X en visio		
ANDRE Marc	Le Directeur départemental des Territoires de Maine et Loire ou son représentant	X en visio		
ROUX Alexandre	Le Directeur départemental des Territoires de Mayenne ou son représentant	X en visio		
Autres invités ou participants :				
GUICHARD Virginie	Chambre d'agriculture de Maine et Loire		X	
LAYER Bernard	Chambre d'agriculture de Mayenne	X		
ROBERT Alexis	Conseil Départemental de Mayenne	X		
TIELEGUINE Régine	Commission Locale de l'Eau	X		

Nombre de membres présents ou représentés / nombre de membres :

Collège des élus :	14/32
Collège des usagers :	10/19
Collège de l'Etat :	5/ 8
Total :	29/59

Procès-verbal dressé le 14 janvier 2022
Monsieur Louis MICHEL,
Président de la Commission Locale de l'Eau,

